

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 10 Décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, A DELAYGUE (proc de JC COURT), C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de JF DURAND), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 46
Procurations : 4
Votants : 50
Absents : 2

Date de convocation : 05/12/2020

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : D BERAL et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

Objet : Transition écologique : Candidature démarche « Territoire à Energie Positive » - période 2.

La Communauté de Communes a obtenu en 2015 le label TEPOS « Territoire à Energie Positive » après avoir candidaté à un Appel à Manifestation d'Intérêt porté par l'ADEME et la Région Rhône Alpes.

Cette démarche avait pour vocation d'accompagner les territoires à réaliser des actions en faveur du développement durable. L'objectif visé était de tendre vers un équilibre entre consommation et production d'énergie à l'horizon 2050.

Le 1^{er} TEPOS a permis à l'intercommunalité de structurer son action et de la rendre plus lisible avec notamment la réalisation de son diagnostic territorial énergétique. Il a aussi permis de financer un poste de chargé de mission sur 3 ans et de subventionner 2 actions importantes : la réalisation d'un schéma de déplacement modes doux et la réalisation d'un cadastre solaire pour les ZAE à destination des entreprises. Cette démarche a permis de renforcer les liens avec les partenaires indispensables du territoire.

Ce TEPOS a été suivi de l'obtention du label TEPCV « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » qui a permis d'obtenir concrètement 1.3 M€ d'aides financières pour notre territoire. C'est ainsi qu'ont pu voir le jour par exemple les linéaires de voie vertes, les aides pour les travaux d'isolation ou de production d'énergie renouvelable pour les particuliers, le trophée des déchets Jeune&Co pour les scolaires, etc...

La Communauté Régionale de travail, regroupant la Région, l'ADEME et la DREAL, propose de poursuivre et de consolider ce réseau et ce travail effectué vers la transition énergétique sous forme d'un TEPOS 2.

La démarche, également sur une période de 3 ans, est totalement intégrée dans notre Plan Climat Air Energie Territorial.

Cette seconde labellisation permettra d'obtenir un soutien financier de 80 000 € et de financer un poste de chargé de mission et trois études à savoir :

- Mise en place d'une structure citoyenne pour le développement des énergies renouvelables.
- Diagnostic des filières d'alimentation en circuits courts sur le territoire (mise en place de nouveaux points de vente, analyse des points forts et des points faibles, détermination d'un plan d'action).
- Etat des lieux de la filière locale de matériaux biosourcés, analyse des besoins ... dans le but d'avoir un plan d'action précis pour le territoire et une connaissance des filières d'approvisionnement.

Un plan de subvention triennal est joint en annexe de cette délibération.

Aussi pour poursuivre et renforcer la politique de transition écologique conduite par la CCBA, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le Président :

- à déposer la candidature TEPOS 2 de la CCBA ;
- à signer tout document nécessaire en application des présentes et notamment la convention à intervenir si notre candidature est agréée;
- à solliciter auprès de l'ADEME, de la Région et de tout autre partenaire les aides financières susceptibles d'être accordées sur les actions qui seront conduites dans la cadre de TEPOS 2
- à lancer les consultations et signer les marchés publics à intervenir pour la réalisation des études précitées dans la limite des montants autorisés au titre de la délégation de pouvoirs qui lui est donnée par délibération n°05R du 23/07/2020.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 11 décembre 2020
Le Président, Max TOURVIEILHE

